

# M QUOI DE NEUF À MOUSSY?

Mars 2026 #19 - Journal d'information moussignol libre et indépendant



Élections municipales  
Les éléments du débat

# L'ÉDITORIAL d'Anthony GRATACOS



## Le 15 mars, vous avez le choix

**A** l'approche du scrutin municipal du 15 mars, une chose est certaine : cette élection n'est pas anodine. Elle engagera l'avenir de Moussy-le-Neuf pour les 15 à 20 ans qui viennent. Elle déterminera notre cadre de vie, nos services publics, notre résilience face aux crises climatiques et économiques, notre manière de décider ensemble et, au fond, la place que chacun d'entre nous souhaite avoir dans les choix qui concernent notre village.

Depuis plusieurs mois, la campagne a parfois été confuse, traversée par des affirmations contradictoires, des raccourcis, des caricatures. C'est précisément pour cela que nous avons souhaité faire ce numéro du QDN. Non pas pour ajouter de la polémique au bruit ambiant, mais pour poser calmement les faits, expliquer les enjeux et donner à chacun les éléments nécessaires pour se faire sa propre opinion. Vous permettre de voter avec toutes les informations disponibles en tête.

Urbanisme, sécurité, finances communales, équipements publics, vie associative, services à la population, ... Derrière ces mots il y a des décisions très concrètes qui façonnent le quotidien des habitants. Des décisions qui nous concernent tous. Construire ou préserver, anticiper ou subir, investir utilement ou reporter les problèmes, dialoguer avec les habitants ou décider sans eux. Rien de tout cela n'est technique ou abstrait. Tout cela relève de choix clairs et

vous regarde.

Au fil de ces pages, vous trouverez des données vérifiables, des explications sourcées, des éléments précis. Ils n'ont pas vocation à imposer une vision, mais à éclairer le débat. Une démocratie locale vivante ne repose pas sur des promesses floues ou des postures, mais sur la transparence et la responsabilité, gage de respect pour les habitants.

Le 15 mars vous ne voterez pas seulement pour une liste ou des noms. Vous voterez pour une manière d'administrer la commune. Pour un rapport de confiance entre les élus du Conseil et les habitants. Pour une équipe qui travaille collectivement, qui assume ses positions et qui considère que l'intelligence citoyenne est une richesse, pas un obstacle.

Cette élection est l'occasion de reprendre le contrôle, de démocratiquement s'assurer que les décisions prises relèvent bien de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. De choisir un projet construit avec vous, ancré dans le réel et tourné vers l'avenir. De décider, en toute conscience, de ce que vous voulez pour notre village et pour nos enfants.

Le 15 mars c'est vous qui décidez. Et ce choix mérite d'être pris en toute connaissance de cause.

Bonne lecture.

# SOMMAIRE

Quoi de neuf à Moussy ? Mars 2026



La sécurité P5



L'urbanisme  
P6, 7 et 8



Les finances P9

**Editorial** 2

---

## Actualité

En bref ... 4  
Logement social 4  
Police intercommunale 5  
ou municipale ?

## Dossiers

La réalité des constructions à venir 6  
Les conséquences 7  
Ce que nous ferons 8

---

## Regard sur

Le centre de santé 9

## Budget communal

10

---

## Carnet

de campagne 11

**Moussy  
en commun**

Quoi de neuf à Moussy - Magazine de l'association loi 1901 *Du neuf à Moussy* -  
5 impasse du Biset - 77230 MOUSSY LE NEUF  
Courrier électronique : [duneufamoussy@gmail.com](mailto:duneufamoussy@gmail.com)

Directeur de la publication : Anthony GRATACOS

Rédacteur en chef : Philippe GUERIN

Ce document a été rédigé sans l'aide de l'Intelligence Artificielle

## En bref ...

Au dernier  
**conseil municipal**



**L**e débat budgétaire n'est jamais un exercice technique. Il dit ce que l'on fait réellement de l'argent public et ce que l'on rend aux habitants. À Moussy-le-Neuf, le constat est préoccupant.

La commune dispose de finances solides avec des recettes par habitant supérieures à la moyenne grâce à une fiscalité élevée. Les Moussignols contribuent davantage que dans les communes comparables. Logiquement, cela devrait se traduire par des services publics efficaces et des équipements bien entretenus. Or ce n'est pas ce que vivent les habitants au quotidien.

Délais de réponse longs, services saturés, équipements sportifs dégradés, bâtiments scolaires vieillissants, absence d'investissements énergétiques pourtant indispensables,... Le décalage entre les moyens disponibles et la réalité est manifeste. Les familles paient plus, sans percevoir de réelles améliorations.

C'est ce déséquilibre entre l'effort demandé aux habitants et le service rendu qui pose problème. Pour ces raisons, nous n'avons pas approuvé ce budget.

# Logement social : où en est Moussy ?

**Beaucoup de rumeurs circulent sur le logement social** depuis l'adhésion de la commune à Roissy Pays de France. L'équipe sortante laisse complaisamment entendre qu'elle serait obligée de construire. La réalité est tout autre.



**L**a loi SRU impose un taux de 25 % de logements sociaux aux communes de plus de 3 500 habitants situées dans certaines zones. Moussy-le-Neuf n'était pas concernée par cette obligation, notamment en raison de son nombre d'habitants et de sa situation géographique. L'entrée dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a toutefois fait admettre la commune dans le champ d'application de ces dispositions pour les années 2015 et 2016. Pas pour longtemps.

La loi ELAN de 2018 a profondément modifié les critères applicables. Appartenir à une agglomération ne suffit plus pour être soumis à l'obligation de 25% de logements sociaux et Moussy n'étant pas située dans l'agglomération centrale parisienne définie par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-

France, nous étions hors du champ d'application de la loi SRU dès 2018.

Tous les projets qui ont suivi n'avaient donc aucun rapport avec cette « obligation » de construire... Ni le Préfet, ni l'agglomération n'ont aucune raison légale de nous faire construire. En revanche, les projets d'urbanisation à venir entraîneront mécaniquement une augmentation de la population. Le franchissement du seuil de 3 500 habitants rendrait applicable la loi SRU, obligeant la commune à compenser le déficit existant et à développer fortement le parc social.

C'est précisément pour cette raison que nous défendons une urbanisation raisonnée : pour préserver l'équilibre du village, ses finances, son cadre de vie, plutôt que subir demain des contraintes faciles à anticiper.

# Police intercommunale ou municipale un débat nécessaire

**À Moussy-le-Neuf, la question de la sécurité mérite mieux que des postures.** Faut-il continuer à dépendre d'une police intercommunale de passage ou créer une véritable police municipale de proximité ? Ce choix engage à la fois l'efficacité du service rendu, le lien avec les habitants et l'utilisation responsable de l'argent public.

**D**epuis plusieurs années, la sécurité à Moussy-le-Neuf repose principalement sur la vidéosurveillance et la police intercommunale de l'agglomération Roissy Pays de France, en complément de la gendarmerie. Dans les faits, cette organisation montre aujourd'hui ses limites. La vidéosurveillance n'est plus dissuasive (*la plupart des communes alentour étant équipées et les voleurs ayant appris que personne ne regarde en direct*) et la délinquance est repartie à la hausse. Cambriolages, vols de voiture, dégradations du mobilier urbain, incivilités, ... Les Moussignols ne sont plus épargnés. Les agents de la police intercommunale interviennent ponctuellement, passent sur la commune, mais ne s'y inscrivent pas durablement. Ils ne connaissent ni les habitants, ni les rues, ni les habitudes locales, ce qui limite fortement la prévention et le traitement des problématiques du quotidien.

Or, la sécurité ne se résume pas à des passages motorisés, à des passages sur le marché ou à des interventions tardives. Elle repose d'abord sur la présence, la connaissance du terrain et la relation de confiance avec la population. Une véritable police municipale permet d'installer ce lien dans la durée. Des agents identifiés, présents chaque jour, capables de dialoguer avec les habitants, les commerçants, les jeunes, les associations, et d'agir avant que les situations ne dégénèrent.

Créer une police municipale, c'est aussi faire le choix d'une politique de prévention. Prévention des incivilités, prévention des tensions, prévention de la délinquance. Une présence régulière sur l'espace public dissuade, rassure et permet de traiter rapidement des situations qui, faute d'intervention précoce, finissent par s'aggraver. C'est une sécurité

humaine, visible, ancrée dans la vie locale. La construction d'un lien durable.

Ce choix est également financièrement responsable. Aujourd'hui, la commune finance deux postes d'ASVP, pour un coût annuel d'environ 65 000 euros par agent. À cela s'ajoute une contribution annuelle de près de 136 000 euros pour permettre le passage quotidien de deux agents de police intercommunale. À budget quasiment équivalent, il est possible de créer quatre postes de policiers municipaux, entièrement dédiés à Moussy-le-Neuf, pour un service nettement plus efficace et cohérent.

Ces agents devront naturellement être formés, équipés et armés. Le contexte a évolué. Aujourd'hui un agent en uniforme est exposé. Il serait irresponsable de demander à des policiers municipaux d'assurer la sécurité des habitants sans leur donner les moyens d'assurer la leur. L'armement, strictement encadré, fait partie de cette réalité.

Enfin, faire le choix d'une police municipale, ce n'est pas opposer les forces de sécurité entre elles. C'est au contraire mieux articuler les rôles. D'un côté, une police municipale de proximité, en lien avec la gendarmerie, capable de gérer le quotidien, pendant que les forces de sécurité nationale se concentrent sur leurs compétences.

Ce débat mérite d'être posé sereinement, parce que la sécurité est un droit fondamental, parce qu'elle conditionne la qualité de vie et parce qu'à *Moussy en commun* nous pensons qu'elle doit être pensée sans dogmatisme, sur la durée, au plus près des habitants, avec lucidité, responsabilité et efficacité.



# DOSSIER

Depuis plusieurs mois, la municipalité sortante affirme que les constructions prévues à Moussy-le-Neuf n'interviendraient pas avant quinze ans. Cette affirmation est contredite par les documents officiels eux-mêmes. Contrats, délibérations et comptes rendus d'activité racontent une tout autre réalité.

## La réalité des constructions à venir : **combien de logements ?**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite multisites engagent en profondeur l'avenir de Moussy-le-Neuf. Contrairement à ce qui est affirmé publiquement, ces projets ne sont ni hypothétiques ni lointains. Ils sont juridiquement actés, contractualisés et encadrés par un calendrier précis.

La ZAC multisites, lancée en 2014 et confiée à l'aménageur Nexity Foncier Conseil, prévoit la construction d'environ 450 à 480 logements répartis sur trois secteurs : le Chêne, les Fermes et l'entrée de ville Ouest. Ces chiffres ne sont pas des projections. Ils figurent noir sur blanc dans le contrat de concession et les comptes rendus d'activité transmis à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Surtout, le contrat de concession court jusqu'en 2032. Cela signifie que les logements prévus ont vocation à être réalisés avant cette date, donc au cours du prochain mandat municipal. Affirmer que ces constructions seraient repoussées à un horizon de quinze ans ne correspond tout simplement pas à la réalité administrative et juridique du dossier.

À ce jour, les études sont avancées, les plans de masse existent, les procédures réglementaires sont engagées. Le projet n'est pas à l'état d'idée. Il est opérationnel. Le véritable débat n'est donc pas de

savoir si ces logements arriveront, mais quelles seraient les conséquences pour la commune, si ces constructions sont ou non nécessaires et si il est possible ou non de renégocier cette ZAC.

À cette programmation déjà conséquente s'ajoutent des opérations hors ZAC, bien réelles et déjà engagées. Un permis de construire a été délivré à la société ALSEI RESIDENTIEL au 15 rue Cléret pour la réalisation d'un collectif de 62 logements, dont plus de 40 logements sociaux. Cette opération est déjà en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, il est établi que la même société est actuellement en négociation avec les propriétaires situés juste à l'arrière, avec l'objectif de développer un programme de même nature et de proportion comparable. Là encore, il ne s'agit pas d'une hypothèse lointaine mais d'une opération à court terme par un opérateur déjà sur le secteur.

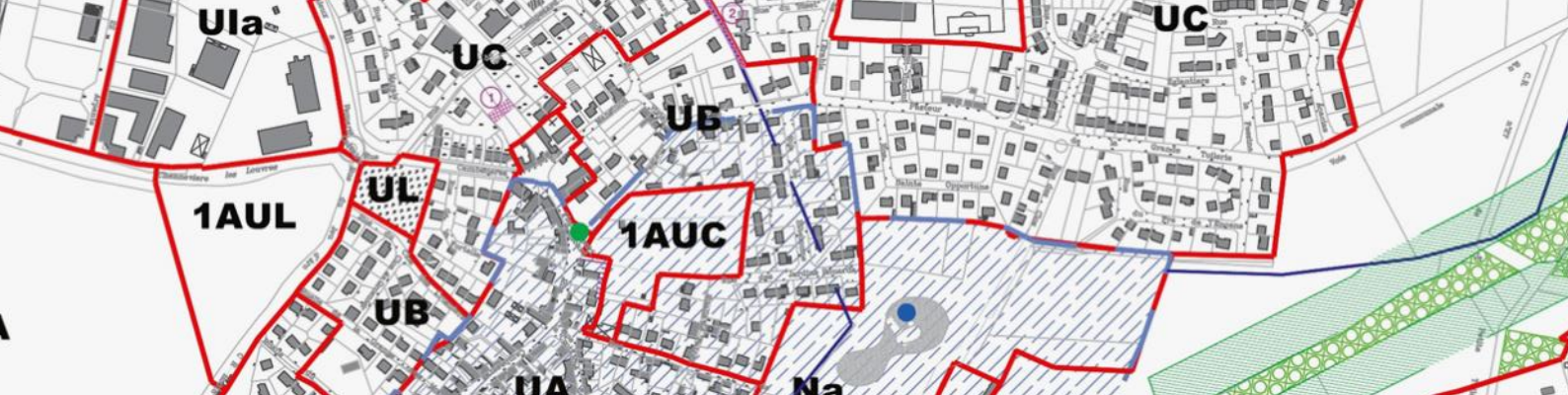
Ces éléments confirment ce que nous disons depuis le début de la campagne. Ces projets ne relèvent pas d'un futur lointain. Même en prenant la fourchette basse, 450 logements sur la ZAC multisites, plus 62 logements rue Cléret et 62 logements qui suivront derrière, cela fait à minima 574 logements, dont 38% de logements sociaux, qui seront construits d'ici 2032 alors même que la commune a déjà construit 347 logements sur les 10 dernières années.

### Qu'est-ce qu'une ZAC multisites

Une Zone d'Aménagement concerté (ZAC) est un outil d'urbanisme qui permet à une collectivité d'organiser, sur un ou plusieurs secteurs, la construction de logements, d'équipements et d'espaces publics. Contrairement à une opération isolée, une ZAC s'inscrit dans la durée et repose sur une concession d'aménagement confiée à un aménageur.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé, une ZAC n'est pas un projet lointain ou théorique. Elle est encadrée par des délibérations, un contrat de concession et un calendrier précis. À Moussy-le-Neuf, la concession d'aménagement arrive à échéance le 21 juin 2032. Cela signifie que les logements prévus doivent être réalisés avant cette date. Sauf renégociation explicite.

Une ZAC n'est pas une fatalité. La commune conserve à tout moment la possibilité de renégocier, de réorienter, voire de renoncer à tout ou partie du projet, à condition d'en avoir la volonté. La poursuite de la ZAC relève donc d'un choix de l'équipe municipale en place et non d'une obligation.



# Les conséquences

**L**a première conséquence, et sans doute la plus lourde, est celle d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée. En autorisant un volume aussi important de constructions sur une période aussi courte, la commune s'expose à une croissance démographique brutale, sans que les infrastructures suivent au même rythme. Écoles, restauration scolaire, centre de loisirs, équipements sportifs, voirie, stationnement, réseaux d'eau et d'assainissement, tout serait mécaniquement placé sous tension.

À l'horizon de la ZAC et des projets d'ALSEI, ce sont près de 600 logements supplémentaires qui verraient le jour, soit environ 1 500 habitants en plus en 7 ans. Pour un village de notre taille, ce changement d'échelle n'est pas anodin. Il transforme profondément l'équilibre communal, modifie les usages, accentue les problèmes de circulation et dégrade le cadre de vie quotidien des

habitants, anciens comme nouveaux.

Cette croissance ne s'accompagne pourtant pas, dans les documents actuels, d'une programmation claire des équipements publics nécessaires. Aucune réponse précise n'est apportée sur la capacité des écoles, sur l'adaptation des réseaux, ni sur le financement et le calendrier des infrastructures indispensables. Construire des logements sans anticiper les

services publics associés, c'est prendre le risque d'une commune saturée, où la qualité de vie recule et

où les habitants ont le sentiment légitime de subir des décisions prises sans eux.

À cela s'ajoutent des impacts environnementaux et paysagers majeurs. L'urbanisation de secteurs aujourd'hui agricoles ou libres entraîne une artificialisation des sols, un appauvrissement de la biodiversité, une disparition des espaces de respiration du village et une rupture avec son identité rurale.

“ **5000**  
En 2032, après la ZAC et les projets d'ALSEI, c'est le nombre d'habitants que comptera Moussy, au minimum. ”

Faites vous votre propre opinion. Tout ce qui est dit dans ce dossier est vérifiable et documenté. Nous n'affirmons rien sans preuves établies. Nous avons mis tous les documents en ligne sur le site [www.levraidufauxmoussy.fr](http://www.levraidufauxmoussy.fr)

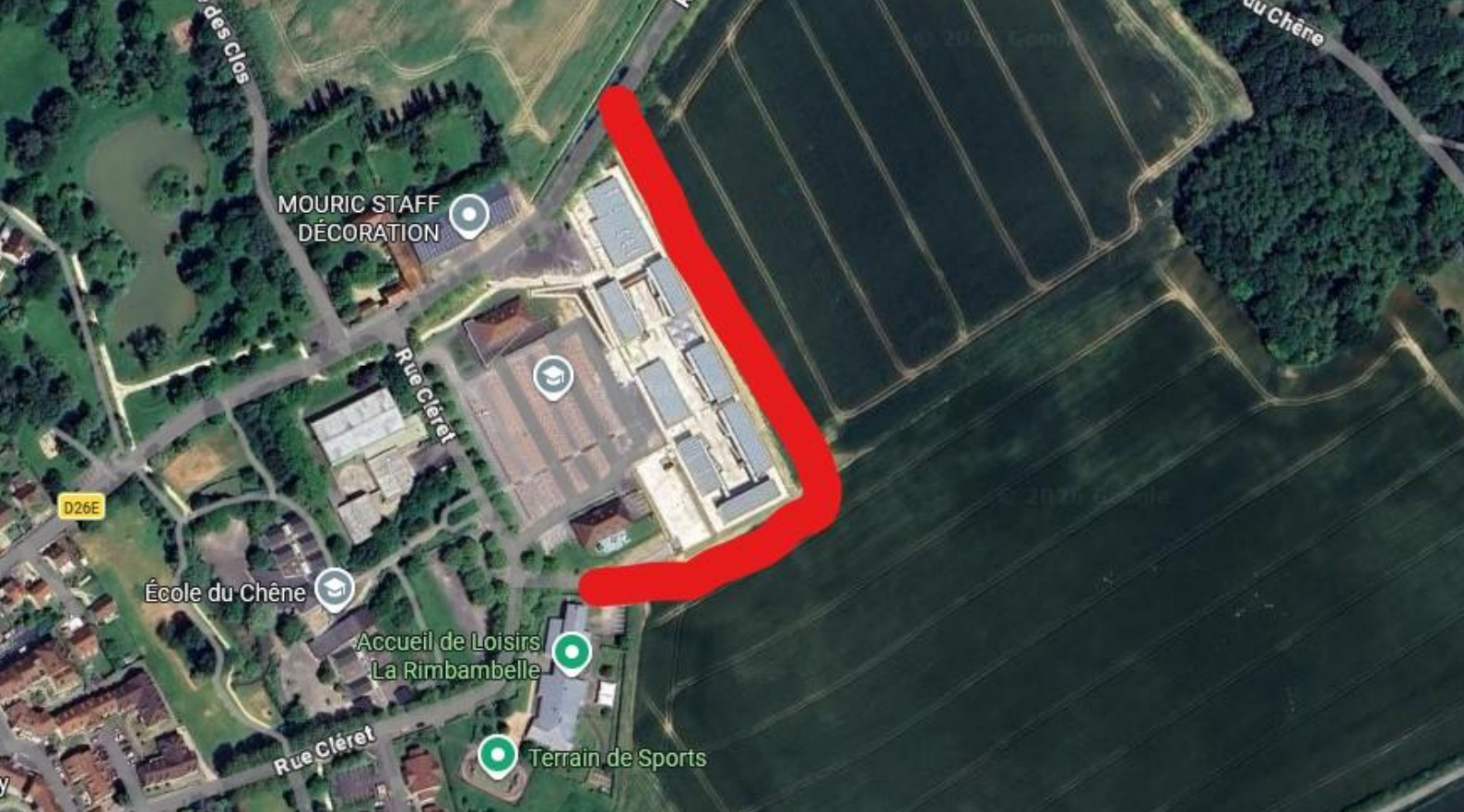
## CE QUE NOUS FERONS

**F**ace aux projets engagés, notre responsabilité est claire. Reprendre la main et remettre de la maîtrise, du sens et de la transparence dans les décisions qui engagent l'avenir de Moussy. L'urbanisme ne peut pas être subi. Il doit être choisi, expliqué et maîtrisé, dans l'intérêt des habitants et du cadre de vie.

Si nous sommes élus, nous engagerons immédiatement un travail approfondi sur l'ensemble des projets en cours, en commençant par la ZAC. Cela passe par une analyse précise des capacités réelles de la commune. Aucun projet nouveau ne pourra avancer sans réponses claires sur ce point. Nous agirons immédiatement pour mettre fin au projet du Chêne. Nous engagerons également une renégociation du projet des Fermes afin d'en réduire l'ampleur et afin de plafonner l'ensemble du programme à 150 logements.

Les logements qui verront le jour devront avant tout répondre aux besoins des Moussignols et notamment des jeunes du village qui peinent aujourd'hui à se loger.

Enfin nous remettrons les habitants au cœur des décisions. Les grandes orientations d'urbanisme feront l'objet d'une information claire et de temps d'échange, afin que chacun puisse comprendre, s'exprimer et peser sur les décisions prises.



---

## Sécuriser les abords des écoles

---

**L**es travaux réalisés sur le secteur dit « du Chêne » pour le collège provisoire et le plan Vigipirate qui rend inutilisable le parking d'origine du gymnase du Chêne sont l'occasion de repenser l'aménagement des abords des écoles. Cette problématique n'est pas nouvelle, c'est un sujet d'inquiétude pour les parents d'élèves et il fait l'objet de nombreuses discussions, depuis de nombreuses années, lors des conseils d'école.

Le stationnement et la circulation devant les écoles posent de sérieux problèmes de sécurité. Les réponses apportées jusqu'à maintenant n'ont pas suffi à endiguer ce danger, à peine à le canaliser. Malgré la pose de barrières qui interdisent d'approcher de l'école et le réaménagement pour le moins maladroit du nouveau parking devant le collège provisoire, le problème persiste. Alors c'est l'occasion ou jamais de trouver une solution durable.

Afin de rendre la portion de route définitivement piétonne entre le petit parking du gymnase du Chêne et juste avant le virage de la rue Cléret devant le centre de loisirs, nous proposons que la

rue soit détournée entre le centre de loisirs et la crèche pour passer derrière le collège provisoire afin de rejoindre la RD26E. Ceci aura l'avantage de pouvoir piétonner tout l'espace devant l'école tout en empêchant la circulation et le stationnement devant celle-ci.

Cela permettra à terme de réfléchir aux aménagements possible sur ce nouvel espace qui fera une belle esplanade à la place du parking délabré. Cela permettra également de faire face à la circulation supplémentaire qui arrivera avec les nouveaux aménagements du bâtiment de l'ancien collège provisoire tout en créant un sens de circulation plus fluide. Mais rien ne remplacera, quelle que soit la solution, le bonne éducation et l'activité physique ! La solution la plus simple pour éviter la circulation et les embouteillages c'est encore d'amener ses enfants à l'école à pied.

Après ces travaux absolument nécessaires, nous évaluerons la possibilité de créer un pédibus avec les agents de la commune afin de réduire le recours à un véhicule, de favoriser la santé des enfants et donner à ces derniers l'habitude d'une activité physique régulière.



# Santé à Moussy

## Comment créer une maison de santé pluridisciplinaire ?

**F**ace à la diminution du nombre de médecins et à l'allongement des délais de rendez-vous, l'accès aux soins est devenu une préoccupation majeure pour de nombreux habitants. À Moussy-le-Neuf, comme dans de nombreuses communes, garantir une offre médicale de proximité n'est plus une option mais une nécessité. La création d'une maison pluridisciplinaire de santé constitue aujourd'hui l'une des réponses les plus efficaces, les plus attractives et les plus durables à ce défi.

Une maison de santé ce n'est pas seulement un bâtiment. C'est avant tout un projet médical structuré, pensé pour répondre à la fois aux besoins des patients et aux attentes des professionnels de santé. En regroupant, dans un même lieu, médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, ostéopathes et autres praticiens, elle permet une meilleure coordination des soins, un suivi plus complet des patients et une véritable continuité médicale, notamment pour les personnes âgées et les familles.

Ce type d'équipement est aujourd'hui particulièrement recherché par les professionnels de santé. Travailler en équipe, partager les locaux, mutualiser les charges, disposer d'un secrétariat commun et rompre l'isolement de l'exercice libéral sont devenus des critères déterminants pour l'installation de nouveaux praticiens. Les jeunes médecins, en particulier, privilégient désormais ces structures collectives, qui offrent de

meilleures conditions de travail et un équilibre de vie plus compatibles avec les attentes actuelles.

Le rôle de la commune est alors essentiel. Elle peut accompagner l'installation des professionnels en mettant à disposition des locaux adaptés, en proposant des loyers maîtrisés et en facilitant l'organisation d'un exercice pluridisciplinaire. C'est ce choix volontariste que nous souhaitons porter.

Concrètement, notre objectif est de créer un centre de santé pluridisciplinaire capable d'accueillir les professionnels déjà présents sur la commune et, rapidement, un médecin généraliste supplémentaire de secteur 1, afin de garantir à tous un accès aux soins sans dépassement d'honoraires. Dans un premier temps, ce centre pourrait être installé dans une partie de l'ancien collège provisoire, permettant une mise en œuvre rapide, pragmatique et économique dans des locaux facilement adaptables, aux normes d'accessibilité et abordables à pied et en voiture. À terme, il sera pleinement intégré au projet global de réaménagement du centre-bourg, dans un équipement moderne, central, durable et parfaitement accessible.

Agir aujourd'hui pour la santé, c'est anticiper les besoins de demain. C'est faire le choix d'une commune qui protège ses habitants, soutient ses professionnels de santé et garantit à chacun la possibilité de se soigner près de chez soi.

# BUDGET COMMUNAL

## Le programme de *Moussy en commun* est-il finançable ?

**Face aux défis auxquels Moussy-le-Neuf est confrontée, une question revient souvent. Comment financer les projets nécessaires sans alourdir la charge pour les habitants ?**

Contrairement aux discours simplistes, la réponse ne tient ni dans des promesses vagues ni dans des recettes miracles mais dans une gestion rigoureuse, transparente et collective des finances communales. Le programme de Moussy en commun repose sur cette exigence. Chaque euro doit être utile, lisible et orienté vers l'amélioration concrète du quotidien.

**N**os projets sont finançables parce qu'ils sont pensés de manière réaliste et budgétisés. Avant toute chose, nous engagerons un audit précis des dépenses communales, conduit par l'élu en charge des finances en lien étroit avec les agents municipaux. L'objectif est simple. Identifier les marges d'optimisation, supprimer les dépenses inefficaces et réorienter les ressources vers des projets prioritaires. Un levier majeur, trop souvent négligé, concerne les bâtiments publics. Des travaux d'isolation et

Le financement de notre programme repose aussi sur l'activation de plusieurs leviers complémentaires. Les subventions publiques, trop souvent sous-utilisées faute d'anticipation ou de suivi, seront systématiquement recherchées et mobilisées. Un élu référent sera chargé d'identifier les dispositifs existants et d'accompagner les services dans le montage des dossiers. Par ailleurs, la valorisation intelligente du patrimoine et des réserves foncières de la commune par des locations optimisées ou des partenariats encadrés, constituera une source de recettes sans vente précipitée ni perte de contrôle non exploitée jusqu'à présent.

L'autofinancement jouera un rôle central. Les économies réalisées, notamment sur les dépenses énergétiques et de fonctionnement, ne disparaîtront pas dans le budget général. Elles seront clairement identifiées et réinvesties dans de nouveaux projets. Cette logique vertueuse permet d'inscrire l'action municipale dans la durée, sans dépendre excessivement de l'endettement.

Enfin, un programme n'est finançable que s'il est porté par une équipe capable de le piloter. Moussy en commun s'appuie sur des profils expérimentés, maîtrisant les enjeux budgétaires, la transition écologique et la transparence démocratique. Un Plan Pluriannuel d'Investissement clair sera établi et diffusé, donnant de la visibilité sur les projets, leur calendrier et leurs modes de financement. La transparence sera totale. Publication en ligne des marchés publics, registre public des dépenses et économies réalisées, tableau de bord accessible à tous.

Oui, le programme de Moussy en commun est finançable. Parce qu'il est sérieux. Parce qu'il est transparent. Parce qu'il repose sur une conviction simple : l'argent public doit être géré avec exigence, pour produire des résultats visibles et durables au service des habitants.



d'amélioration énergétique, qui auraient dû être faits depuis des années, permettront de réduire durablement les factures de chauffage et d'électricité, libérant ainsi des moyens financiers récurrents, réinvestis au service de la commune.

Cette logique d'économies utiles s'accompagnera d'une mutualisation renforcée avec les communes voisines lorsque cela est pertinent. Partager certaines études, équipements ou investissements permet de réduire les coûts tout en améliorant la qualité des services rendus. C'est une approche pragmatique, déjà éprouvée ailleurs, qui évite l'isolement et favorise la coopération territoriale.

## Comité de soutien

**V**ous souhaitez participer à la campagne, soutenir *Moussy en commun*, faire un don pour soutenir notre campagne, organiser une rencontre chez vous avec des candidats ou simplement contribuer, même modestement, à faire vivre nos idées ? Rejoignez le comité de soutien animé par Nicolas Bonal, Jessica Zirignon et Patrick Bertram.

Pour mener une campagne indépendante, transparente et tournée vers les habitants, nous avons besoin de votre aide. Nos ressources proviennent essentiellement de vos dons. Impression de documents, diffusion de notre programme, organisation de réunions publiques, communication et rencontres sur le terrain. Chaque contribution compte, quel qu'en soit le montant.

Si vous souhaitez nous soutenir, il vous suffit de contacter le comité de soutien sur **[cds.anthony.gratacos@gmail.com](mailto:cds.anthony.gratacos@gmail.com)**.

Si vous souhaitez faire un don, il vous suffit d'adresser un chèque à l'ordre d'Erin Schneider, mandataire de la campagne, au 8 impasse du Biset, 77230, Moussy-le-Neuf ou de faire un virement par **IBAN FR76 4061 8805 0200 0409 2070 729**

Votre soutien, qui est déjà dynamique et nombreux, est essentiel pour faire vivre un projet collectif, sincère et profondément attaché à l'avenir de notre village.



## Le 15 mars un seul tour et pas de panachage

**L**es élections municipales se dérouleront cette année dans un cadre bien particulier. D'abord parce qu'il n'y aura qu'un seul tour de scrutin. En effet, comme il y a deux listes, l'une d'elle fera forcément plus de 50% le 15 mars.

Deuxièmement le panachage n'est plus possible dans notre commune. Depuis 2014 notre commune est soumise au scrutin de liste proportionnel. Concrètement, cela signifie qu'il n'est pas autorisé de rayer des noms ou de composer sa propre liste en mélangeant des candidats issus de listes différentes. Le vote se fait pour une liste complète, telle qu'elle est présentée par les candidats.

## AGENDA

### Samedi 7 février

→ Réunion publique, à 15 h salle Gozlin, rue de l'Eglise

### Dimanche 15 mars

→ 1er et unique tour des élections municipales

### Tous les samedis

→ Rencontres citoyennes sur le marché à partir de 10h

### Tous les samedis et les dimanches

→ Rencontres à Intermarché à partir de 10h

Vous souhaitez nous contacter ?

Une seule adresse !

[anthonygratacos@gmail.com](mailto:anthonygratacos@gmail.com)

Suivez la campagne sur les réseaux



@Moussyencommun



@Moussyencommun

*Vérifier. Comprendre.  
Se faire son opinion.*



RENDEZ-VOUS SUR

★ [LEVRAIDUFAUXMOUSSY.FR](http://LEVRAIDUFAUXMOUSSY.FR) ★